

Trophée « Petits Princes de l'eau »

Objectif

Rassembler un maximum d'enfants de moins de 10 ans lors de la finale nationale et intégrer cette épreuve au plan national de détection afin de préparer le renouvellement de l'élite nationale.

Faire connaître le ski nautique à de nouveaux publics.

Donner le goût de la confrontation à des jeunes enfants.

Identifier des aptitudes physiques, psychologiques et techniques à la pratique du ski nautique.

Donner le goût du sport aux parents afin qu'ils s'investissent dans les organisations.

Conditions

Etre licencié à la FFSNW (tout type de licence)

Avoir moins de 10 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Ne jamais avoir participé aux championnats de France benjamin et minimes.

Ne jamais avoir participé deux fois dans la même série « GRENOUILLES », « CANETONS » et « PETITS PRINCES ».

1 Comment participer à la finale des Petits Princes de l'eau ?

1.1/ Détecté par son club ou pratiquant libre, le skieur doit se rendre à l'épreuve régionale des petits princes qui sera organisée par la ligue régionale de ski nautique. Lors de la sélection régionale le skieur est évalué au choix lors des épreuves de : Slalom et/ou Figures.

1.2/ Suite à cette épreuve de sélection, le responsable « détection » de la ligue, compose une liste de candidats pour l'épreuve nationale des « PETITS PRINCES » qu'il envoie au minimum 15 jours avant l'épreuve nationale des « PETITS PRINCES » au responsable de la détection nationale à la FFSNW.

1.3/ La FFSNW publie, dès que possible, la liste des participants à la finale des « PETITS PRINCES » sur le site internet de la FFSNW.

1.4/ Le vendredi de l'épreuve nationale chaque candidat doit s'acquitter de l'inscription* et présenter sa licence avant de prendre le départ des entraînements officiels.

* voir détails dans le chapitre « droits et devoirs du skieur, chapitre : 4.1»

2 Règlement

2.1 Classement des skieurs en 3 Séries :

- Série « petits princes »

Niveau : La skieuse ou le skieur pratique le slalom classique avec au minimum un passage complet.

Il réalise les figures classiques complétées par des figures adaptées.

Epreuve des figures :

1^{er} passage 20'' : Figures standards et adaptées en complément.

2^{ème} passage : passage imposé par le jury (thème tiré au sort le matin de l'épreuve).

Reprise du 1^{er} passage en cas de chute avant le début des figures.

Epreuve du slalom :

Le skieur passe uniquement dans le grand slalom (vitesse de départ 22km/h minimum à 23m maximum). Le skieur enchaîne les passages jusqu'à 40km/h. les juges vont alors raccourcir la corde à 18m /16m/14m25/13m etc.....

En cas de chute au cours du 1^{er} passage, reprise dans le sens inverse du départ.

-Série « Canetons »

Niveau : La skieuse ou le skieur pratique le mini slalom avec au minimum un passage complet, sans passage complet au grand slalom.

Il réalise les figures adaptées du tableau officiel et des figures classiques en plus.

Epreuve des figures :

Figures adaptées ou standards, 2 passages de 20 secondes, cotation du tableau officiel petits princes et du tableau officiel figures standard.

Reprise en cas de chute avant ou au cours du 1^{er} passage.

Epreuve du slalom :

Mini-slalom de 22 km/h à 40 km/h corde de 18m maximum et/ou passage au grand slalom jusqu'à la chute.

En cas de chute au cours du 1^{er} passage, reprise dans le sens inverse du départ.

- Série « Grenouilles »

Niveau : Le jeune skieur ou la jeune skieuse ne pratique ni le mini slalom, ni les figures classiques.

Il réalise des figures adaptées suivant tableau officiel et éventuellement 1 à 2 figures classiques (dérapage par ex)

Epreuve du slalom :

- 1) Test vagues : 1 ou 2 passages de 20 secondes, bis-skis ou monoski classique (1 point par vague franchie avec une paire de bi skis et 2 points en mono ski).
- 2) Slalom libre, 1 ou 2 passages 20 secondes en bi skis ou monoski classique (4 points pour une traversée complète du sillage avec une paire de bi skis et 5 points en mono ski). Le but étant d'enchaîner le maximum de virages depuis l'extérieur du sillage avec traversée des 2 vagues.

Une reprise en cas de chute.

Epreuve des figures :

Figures adaptées, 2 passages de 20 secondes, cotation du tableau officiel petits princes et du tableau officiel figures standard

Reprise du 1^{er} passage en cas de chute.

2.2 Epreuve du slalom

2.2.1 Les 4 types d'épreuves au choix :

1) Test vagues : franchissement d'une vague, en bi-skis ou monoski classique (1 point/vague en bi-skis, 2 points/vague en monoski)

2) Slalom libre : depuis l'extérieur du sillage, traversée des 2 vagues et enchaînement des virages (4 points/traversée en bi skis ou 5 points/traversée en monoski classique)

Pour ces deux premiers types d'épreuves, le skieur a le choix de sa vitesse de départ, de sa longueur de corde, et peut choisir de partir avec deux skis ou un seul ski. Le Skieur a le droit à une chute au premier passage. Dans ce cas il effectue la reprise dans l'autre sens.

3) Mini-slalom (passage du bateau entre les bouées skieur et la bouée extérieure du chenal bateau) de 22 km/h à 40 km/h ensuite passage obligatoire au grand slalom jusqu'à la chute (maximum 4 passages).

4) Grand slalom. Les règles des compétitions classiques s'appliquent.

Les passages dans le slalom (grand ou mini) sont limités à 4 pour chaque skieur.

2.2.2 Les vitesses :

22km/h au départ en augmentation de 3km/h à chaque passage jusqu'à 40km/h pour les filles et les garçons.

2.2.3 Les longueurs de corde :

23m au départ. Le skieur peut décider de débiter avec 23m de corde à n'importe quelle vitesse et de passer à 18m lorsqu'il le souhaite. Une fois passé à 18m, il ne pourra plus revenir à 23m et il devra valider les 6 bouées à 40km/h pour avoir le droit de raccourcir à 16m.

2.2.4 Support de glisse :

Le skieur a le choix de participer à l'épreuve avec 2 skis à partir du moment où les deux skis passent autour des bouées.

Si deux skieurs ont le même score, le skieur qui est en mono aura plus de points que celui qui est en bi skis.

Exemple :

Skieur A= 3 bouées à 37km/h, 18m en bi skis.

Skieur B= 3 bouées à 37km/h, 18m en mono.

Skieur C= 2 bouées à 37km/h, 18m en mono.

Classement : 1^{er} skieur B, 2^{ème} skieur A, 3^{ème} skieur C

2.3 Epreuve des Figures :

Le Règlement FFSNW s'applique. Le skieur a le droit à une chute avant le début du premier passage. Dans ce cas il effectue la reprise dans le même sens. Il est libre de choisir sa vitesse et sa longueur de corde.

2.3.1 Pour les catégories « GRENOUILLES » et « CANETONS »

2 parcours libres de 20 secondes. Les cotations des figures standard sont identiques au tableau IWWF (pages 59 et 60 du règlement IWWF 2014). Il est possible pour les skieurs de réaliser des figures adaptées à la catégorie. Pour leur cotation voir :

(http://www.ffsnw.fr/images/stories/Contenu_du_site_/competition/reglementation/tableau_cotation_ski_petit_prince_figures_2013.pdf)

2.3.2 Pour la catégorie des « PETITS PRINCES » :

Premier parcours libre de 20 secondes. Les cotations sont identiques au tableau IWWF (pages 59 et 60 du règlement IWWF 2014). Il est possible pour les skieurs de rajouter des figures adaptées à la catégorie.

(http://www.ffsnw.fr/images/stories/Contenu_du_site_/competition/reglementation/tableau_cotation_ski_petit_prince_figures_2013.pdf)

Et

Deuxième parcours imposé de 20 à 30 '' dont le thème sera donné le jour de la compétition uniquement pour la catégorie des « PETITS PRINCES ». Ce parcours doit mettre en avant les capacités d'adaptations du skieur ainsi que ses qualités de glisse et d'équilibre.

La cotation de ce parcours représentera au minimum 50% du score final du skieur sur cette épreuve. Elle sera précisée avant le départ de la compétition selon un barème fixé par le jury.

Exemples :

Le skieur doit en corde au pied franchir un maximum de fois le sillage en entier durant les 20''.

Où

Le skieur doit en marche arrière suivre le bateau qui slalom autour des bouées du mini slalom (entre les bouées chenal bateau et les bouées skieur).

Le thème sera tiré au sort le matin de l'épreuve par le chef du jury.

Où

...

3 Organisation

3.1 Organisation générale :

- Courant février courrier aux présidents des ligues leur demandant de déterminer la date de leur sélection régionale avant le 3 aout.
- 15 mai édition sur le site de la FFSNW du nouveau règlement des « petits princes de l'eau ».
- Début aout les responsables régionaux envoient la liste des sélectionnés au responsable national de la détection.
- 15 aout, la FFSNW publie la liste des candidats à la finale des « PETITS PRINCES » sur le site de la FFSNW.
- Fin aout finale nationale des « PETITS PRINCES ».
- Proposition par la FFSNW d'un stage des « PETITS PRINCES » durant les vacances de Toussaint.

3.2 Organisation de la finale nationale des « petits princes de l'eau » :

Sur site, accueil des participants et du jury à partir du vendredi après-midi, (repas du soir et hôtel à la charge du participant).

Du vendredi 14h au samedi 12h : entraînements, 1 tour au choix gratuit avec un responsable fédéral, juge de la compétition afin de valider les 3 séries.

Samedi midi :Repas, ouvert aux accompagnateurs sur demande.

Samedi 14h :Séries : Grenouilles, Canetons : slalom.

.....Séries : petits princes : Figures.

Samedi soir 20h :Repas, ouvert aux accompagnateurs sur demande.

.....Remise des distinctions des plus jeunes et des tee-shirts à porter le dimanche.

Dimanche 9 h :Séries : petits princes : slalom.

.....Séries : Grenouilles, Canetons : Figures.

Dimanche 12h :Repas, ouvert aux accompagnateurs sur demande.

Dimanche 17 h :Remise des prix avec participation d'un ou plusieurs skieurs haut niveau.

4 Droits et devoirs du skieur :

Le skieur doit payer ses droits d'inscription au rendez-vous « petits princes de l'eau » avant le départ des entraînements qui précède la finale des « petits princes de l'eau ».

Cette inscription comprend le tour d'entraînement (vendredi après-midi ou samedi matin), l'épreuve des « petits princes de l'eau » ainsi que les repas du samedi midi, et du dimanche midi pour le skieur et un accompagnateur de son choix (il est recommandé que l'organisateur de l'épreuve puisse proposer des repas supplémentaires sur réservation). Les repas du vendredi et samedi soir ainsi que l'hôtel sont à la charge des skieurs (il est recommandé que l'organisateur puisse proposer un repas payant le samedi soir pour animer le week-end).

5 Droits et devoirs de l'Organisateur :

- L'organisateur, en acceptant l'organisation du rendez-vous des « petits princes de l'eau », prend en charge et respecte le cahier des charges de l'épreuve.
- L'organisateur récupère les inscriptions à son compte. Il peut également bénéficier de l'aide d'un cadre de la FFSNW lors de l'épreuve. La FFSNW peut également conseiller l'organisateur durant toute la création de l'épreuve.
- En contrepartie l'organisateur doit proposer un site de pratique afin d'accueillir l'organisation, sur deux jours et demi, des entraînements ainsi que des différentes épreuves des « petits princes de l'eau ».
- L'organisateur doit également être en mesure d'accueillir sur le site (possédant au minimum, une salle de réunion ainsi que des vestiaires), les skieurs et officiels à partir du vendredi 12h (qui précède l'épreuve des « petits princes de l'eau »).
- L'organisateur doit loger et nourrir le jury à partir du vendredi (qui précède l'épreuve des « petits princes de l'eau »).
- L'organisateur doit proposer gratuitement un repas aux skieurs inscrits et à un accompagnateur de son choix le samedi et le dimanche midi. Il est souhaitable que l'organisateur organise la mise à disposition payante ou gratuite d'autres repas sur réservation.
- L'organisateur et la FFSNW organisent ensemble la remise des prix. Il est de la responsabilité de l'organisateur de fournir les prix et autres lots de récompense aux skieurs inscrits.
- L'organisateur propose un jury de 3 personnes 15 jours avant la finale. Ce jury sera validé par la FFSNW.

6 Droits et devoirs de la FFSNW :

- La FFSNW publie, la liste des concurrents ainsi que les résultats des sélections régionales des « petits princes de l'eau » sur le site fédéral. (Les responsables des ligues doivent envoyer leur liste de candidats « petits princes » au plus tard, début aout à la FFSNW).
- La FFSNW doit fournir à l'organisateur de l'épreuve la liste des concurrents
- La FFSNW fournit des Tee shirts imprimés.
- La FFSNW peut conseiller, sur demande, l'organisateur de l'épreuve à tout moment.
- La FFSNW peut détacher un cadre technique ou autre, sur demande de l'organisateur, lors de l'épreuve des « petits princes de l'eau ».

7 Droits et devoirs des ligues régionales :

Il est fortement conseillé aux présidents des différentes ligues d'organiser leur sélection régionale en juillet de façon à ce que les responsables régionaux de la détection aient le temps d'envoyer leur liste de candidats à la FFSNW avant début aout.